



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mouvement spécifique académique (SPEA)

Fiche descriptive de poste

Division des personnels enseignants
Division de l'organisation scolaire
DOS 2

• **Classification - libellé : FORMATION PARTICULIÈRE**

• **Nom établissement + UAI : 0500032N - Lycée Edmond DOUCET- CHERBOURG**

• **Date d'effet : 1^{er} septembre 2026**

• **N° de support : 7219**

• **Discipline de poste (selon nomenclature EPP) : Charpente marine - P2100 GÉ.INDUS.BOIS**

• **Profil du poste : nature de l'enseignement spécialisé**

Enseignement d'un métier traditionnel, au niveau CAP et BP, uniquement en apprentissage. L'essentiel est axé principalement sur l'entretien et la restauration des bateaux bois.

À l'étape de la construction ou à celle de la réparation, il s'agit d'étudier d'abord les plans de l'architecte naval pour dessiner une épure, plan simplifié de la coque. Il faut ensuite apprendre à choisir les matériaux (bois moulé, contreplaqué, **bois** brut) et, en fonction des pièces à réaliser, utiliser plutôt des machines modernes ou des outils traditionnels (ciseaux à bois, maillets...). Après le squelette de la coque, l'enseignement procède à la confection et à la fixation des bordées, à s'assurer aussi de l'étanchéité par la technique du calfatage, utilisée pour la restauration de navires anciens. Pour finir, une approche des aménagements intérieurs des bateaux est enseignée : cloisons, échelles et mobiliers. La maintenance de tous ces équipements est aussi abordée.

CAP et BP organisés sur deux ans de formation pour chaque niveau, le CAP étant obligatoire pour prétendre au BP.

• **Compétences requises**

- **principes d'enseignement spécifiques :**

L'enseignant doit posséder des connaissances techniques liées au métier, maîtriser les outils et les techniques des outils spécifiques à l'activité de charpenterie de marine. Il est issu d'un chantier naval avec une expérience en charpenterie traditionnelle Bois.

- **aptitudes requises au plan pédagogique :**

Attitudes et qualités professionnelles requises : rigueur, polyvalence, qualités relationnelles, savoir didactiser des situations professionnelles en lien avec le domaine de la charpenterie de marine. Développer une pédagogie active notamment en proposant des scénarii pédagogiques prenant en compte la diversité des publics et la mise en place des bonnes pratiques.

- **maîtrise professionnelle ou méthodes :**

L'enseignant doit tenir compte :

- Des exigences des activités de charpenterie
- De l'évolution d'un marché peu connu et qui recrute peu
- De l'éloignement géographiques des entreprises (suivi des apprentis à prendre en compte).

- **Diplômes** (*les personnels peuvent faire acte de candidature sous réserve d'être titulaire*) :

Il n'existe pas de diplôme Education Nationale reconnaissant l'enseignement de la charpenterie de marine.

- **Expérience professionnelle** (*candidature soumise à une condition d'ancienneté d'exercice*)

Une expérience en chantier naval est exigée.

- **Observations complémentaires**

Cette expérience pourra également être développée dans le cadre d'une reconversion, ou d'un développement des compétences professionnelles.